
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 avril 2024 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
M. Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
M. Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Mme Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.01

CA24 22 0082

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA24 22 0083

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2024, à 19 h

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2024, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Campagne propreté de l'arrondissement
Brunch des bénévoles

Le conseiller Sauvé aborde le point suivant :

Octroi d'un contrat pour enlever les graffitis

La conseillère Li aborde le point suivant :

Dévoilement du Plan directeur du secteur Bridge-Bonaventure de la Société immobilière du Canada (SIC)
Séance d'information à venir sur les projets dans Griffintown

Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :

Programmation sportive dans le cadre des camps de jour

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Octroi de 35 000 \$ pour deux projets dans le cadre du Plan de développement d'une communauté nourricière
Deux projets citoyens retenus dans le cadre du Programme d'aménagement de jardins collectifs et communautaires
Phase 2 des travaux au parc Émery-Sauvé
Programmation de la Maison de la culture

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2760, rue de Reading (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

10.05

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.06

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 22, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Mathieu Prévost	École dans Griffintown (dépôt d'un document)
Geneviève Tremblay-Fafard	Sécurité à la station de métro Lionel-Groulx
Lucie Fafard	Accessibilité de la rue Delisle
Daniel Vézina	Restaurant Le Candide
Nicolas Marin	État des rues dans Pointe-Saint-Charles

La période de questions prend fin à 19 h 48.

10.07

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de mars.

10.08

CA24 22 0084**Proclamation de la Semaine de l'action bénévole du 14 au 20 avril 2024**

Considérant que la Semaine de l'action bénévole est depuis 50 ans un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'œuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

Considérant que l'Arrondissement du Sud-Ouest reconnaît l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur implication, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité;

Considérant que le Sud-Ouest souligne encore cette année l'importante contribution de centaines de personnes qui donnent généreusement de leur temps aux organismes partenaires pour soutenir les sports, les loisirs, la culture, le développement social, le développement urbain et l'amélioration de l'environnement;

Considérant l'adhésion du Sud-Ouest à la charte du bénévolat et des organisations bénévoles;

Le maire proclame que la semaine du 14 au 20 avril 2024, soit la Semaine de l'action bénévole sous le thème Ça compte toujours, afin de souligner l'importance de chaque bénévole et de chaque contribution faite en cette époque où nous avons plus que jamais besoin de soutien.

10.09

CA24 22 0085**Autoriser l'adhésion de l'arrondissement à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles**

Considérant la contribution inestimable de quelques centaines de bénévoles œuvrant activement au cœur des organismes partenaires de l'arrondissement;

Considérant que la Charte montréalaise des droits et responsabilités reconnaît que la participation citoyenne contribue au renforcement du sentiment d'appartenance à la Ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active et que le bénévolat constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Considérant que Montréal 2030 met de l'avant l'importance de la solidarité, de l'équité/et de l'inclusion qui amèneraient plus de démocratie et de participation citoyenne, que l'innovation et la créativité sont possibles avec une bonne gouvernance/dont le conseil d'administration, entité bénévole, est le berceau;

Considérant que le bénévolat contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la population de l'arrondissement du Sud-Ouest, à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'au développement social, économique et culturel;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement adhère à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1244282001

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA24 22 0086

Accorder un contrat de services à Groupe Pro-Vert pour la campagne de repérage et d'enlèvement des graffitis pour l'année 2024, au montant de 175 911,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver le contrat de services à intervenir entre la Ville de Montréal et Groupe Pro-Vert pour la campagne d'enlèvement des graffitis pour l'année 2024;

D'autoriser une dépense maximale de 175 911,75 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1245488001

CA24 22 0087

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 35 000 \$ à deux organismes, dans le cadre de l'appel de projets 2024 du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 35 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projets 2024 du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest;

Organismes	Projet	Montants
Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Déploiement du projet de bons solidaires dans le Sud-Ouest	17 500 \$
Épicentre Saint-Henri	Mutualisation de l'Épicamion	17 500 \$

D'approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1248532002

CA24 22 0088

Autoriser une dépense additionnelle de 25 294,50 \$, taxes incluses, à la suite des travaux supplémentaires en lien avec la campagne de repérage et d'enlèvement des graffitis, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Pro-Vert (CA23 220104), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 175 911,75 \$ à 201 206,25 \$ taxes incluses / Approuver les modifications à la convention à cet effet

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 25 294,50 \$, taxes incluses, à la suite des travaux supplémentaires en lien avec la campagne de repérage et d'enlèvement des graffitis pour l'année 2023,

dans le cadre du contrat accordé à Groupe Pro-Vert (CA23 220104), majorant ainsi le montant total du contrat de 175 911,75 \$ à 201 206,25 \$ taxes incluses;

D'approuver les modifications à la convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1245488002

CA24 22 0089

Autoriser une dépense additionnelle de 360 000 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement du Carrefour communautaire Ville-Émard, dans le cadre du contrat accordé à la firme Candev construction inc. (CA23 220071), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 5 995 155,22 \$ à 6 355 155,22 \$, taxes incluses

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 360 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des travaux supplémentaires concernant le réaménagement du Carrefour communautaire Ville-Émard, dans le cadre du contrat accordé à la firme Candev construction inc. (CA23 220071), majorant ainsi le montant de la dépense totale du contrat de 5 995 155,22 \$ à 6 355 155,22 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1248108001

CA24 22 0090

Autoriser une dépense additionnelle de 140 375,16 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour le réaménagement du Carrefour communautaire Ville-Émard, dans le cadre du contrat accordé à Patriarche architecture inc. (CA22 220033), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 643 257,30 \$ à 783 632,46 \$, taxes incluses

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 140 375,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des services professionnels supplémentaires en architecture et ingénierie pour le réaménagement du Carrefour communautaire Ville-Émard, dans le cadre du contrat accordé à Patriarche architecture inc. (CA22 220033), majorant ainsi le montant de la dépense totale du contrat de 643 257,30 \$ à 783 632,46 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1248108002

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

CA24 22 0091

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de février 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de février 2024, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1240219002

CA24 22 0092

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au dossier décisionnel;

D'autoriser une dépense maximale de 2 050 200 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1248505001

CA24 22 0093

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 10 625 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 10 625 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Centre de services scolaire de Montréal	Pour l'organisation du bal des finissants de l'école Honoré-Mercier	500 \$
Centre de services scolaire de Montréal	Pour l'organisation de la remise de prix Guy Gélinas qui vise à souligner l'implication bénévole des jeunes de l'école Honoré-Mercier	500 \$
Centre de services scolaire de Montréal	Pour l'organisation du bal des finissants de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie	500 \$
Cégep André- Laurendeau	Pour contribuer à l'essor du campus du Cégep André-Laurendeau	1 000 \$
Bâtiment 7	Pour financer l'achat de cinq billets dans le cadre de l'organisation de la soirée du 23 mars 2024 dont les profits serviront à acquérir de nouveaux équipements pour l'ensemble des Ateliers du B7	125 \$

La Main qui partage	Pour contribuer à l'action sociale et communautaire qui vise à lutter contre la pauvreté ou contribuer efficacement à son éradication	500 \$
Centre d'intégration à la vie active	Pour financer l'achat de cinq billets dans le cadre de l'organisation du cocktail-bénéfice du 8 mai 2024	500 \$
Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	Pour financer l'achat de cinq billets dans le cadre de l'organisation de la 6 ^e édition de la réussite éducative : <i>Agir ensemble à St-Paul-Émard</i> (JRE) du CARD, qui aura lieu le 23 mars 2024	250 \$
Compagnie Club de football des Alouettes de Montréal	Pour financer l'achat de 50 billets dans le cadre du match des Alouettes de Montréal de la semaine préparatoire no 2, qui seront remis à divers organismes communautaires qui viennent en aide aux jeunes et aux familles en difficulté	750 \$
Club optimiste St-Paul Montréal inc.	Pour financer l'achat de cinq billets dans le cadre du Souper Homards et Rôti de bœuf, qui aura lieu le 24 mai 2024.	700 \$
Épicentre Saint-Henri	Pour contribuer à assurer la sécurité et l'autonomie alimentaire dans le Sud-Ouest et particulièrement à Saint-Henri et la Petite-Bourgogne.	5 000 \$
Les Chevalier de Colomb du conseil de Lachine No : 1776	Pour financer l'achat de 10 billets dans le cadre de la soirée spectacle en chanson 3 avec Roger et Maryse, qui aura lieu le 5 octobre 2024	300 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 10 625 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1249386002

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.04 de l'ordre du jour.

CA24 22 0094

Accorder, avec condition, une dérogation mineure afin d'autoriser un nombre d'unités de stationnement intérieur pour vélo inférieur au nombre minimal prescrit par logement pour le bâtiment 2 considérant que toutes les unités seront situées à l'intérieur du bâtiment 1 pour l'immeuble situé au 2760, rue de Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2024;

Considérant que les bâtiments 1 et 2 sont identifiés à l'annexe 1 jointe au dossier décisionnel;

Considérant que toutes les unités de stationnement intérieur pour vélo seront aménagées à l'intérieur du bâtiment 1;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser un nombre d'unités de stationnement intérieur pour vélo inférieur au nombre minimal prescrit par logement pour le bâtiment 2 de l'immeuble situé au 2760, rue de Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 630 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), à la condition suivante :

- Que 10 cases pour vélo soient aménagées à l'extérieur sur le terrain du bâtiment 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1248678001

CA24 22 0095

Adopter, avec changement, un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'intégrer de nouvelles dispositions portant notamment sur les lieux de retour des contenants consignés et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007)

Considérant l'assemblée publique qui s'est tenue le 26 mars 2023, des changements ont été apportés au premier projet de règlement depuis son adoption, soit :

- l'ajout des mots « en sous-sol » après les mots « une aire de stationnement pour vélo » à l'article 2, afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme et au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'intégrer de nouvelles dispositions portant notamment sur les lieux de retour des contenants consignés et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1237680002

CA24 22 0096

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution autorisant la division d'un logement pour l'immeuble portant les numéros 2338 à 2342 rue Quesnel (lot 4 142 059 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2024;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution autorisant la division d'un logement pour l'immeuble portant les numéros 2338 à 2342, rue Quesnel (lot 4 142 059 du cadastre du Québec) selon les exigences suivantes :

- seul le logement du troisième étage peut être divisé;
- le nombre maximum de logements permis pour le bâtiment est de cinq;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet;

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1245396004

CA24 22 0097

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - CA du 8 avril 2024

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - avril 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - avril 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1249838002

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA24 22 0098

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour les immeubles portant les numéros 675 à 685, rue Butler

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Marc Chaloub, architecte, déposés et estampillés en date du 19 mars 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour les immeubles situés aux 675 à 685, rue Butler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1244824004

CA24 22 0099

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1625, rue des Bassins - Bassins du Nouveau Havre

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Vadim Siegel, architecte, déposés et estampillés en date du 12 février 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble situé au 1625, rue des Bassins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1244824005

CA24 22 0100

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1851, rue Mullins

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par François Beaulieu, architecte, déposés et estampillés en date du 21 décembre 2023, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 1851, rue Mullins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1244824006

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 08, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2024.

Initiales Sylvie Parent